

Informations concernant l'adhésion à benevol canton de Berne

Qui peut devenir membre ?

Les organisations et communes du canton de Berne qui travaillent avec des bénévoles et des personnes engagées à titre honorifiques peuvent demander à devenir membres. Le comité est compétent pour l'admission et l'exclusion des membres. Les demandes d'adhésion sont à adresser à : info@benevol-be.ch.

Les nouveaux membres sont informés de toutes les offres de benevol canton de Berne et présentés comme nouvelle organisation membre via les différents canaux de communication de benevol canton de Berne.

Les avantages liés à l'adhésion

- Accès illimité et gratuit à benevol-jobs
- Soutien lors de la création du profil de l'organisation et des annonces sur benevol-jobs
- Conseil et soutien pour la recherche de bénévoles appropriés
- Conseils spécialisés en gestion et coordination des bénévoles
- Possibilité de participer à des événements de mise en réseau et de recrutement
- Possibilité de participer à des rencontres d'échange d'expériences avec d'autres organisations membres¹
- Réductions sur les offres de formation continue
- Réductions sur les formations et les conseils individuels
- Droit de vote et de proposition à l'assemblée générale de benevol canton de Berne
- Votre organisation/commune fait partie du réseau national de benevol et profite de ses connaissances et de son expérience.

Affiliation par une commune membre de benevol

En cas d'affiliation par une commune membre, celle-ci est notre interlocutrice directe, et non les associations et institutions qui lui sont rattachées. La commune assume une fonction de passerelle entre benevol et les associations et transmet les informations pertinentes en temps utile.

Dans le cadre d'une affiliation par une commune membre, toutes les associations et institutions bénéficient de nos services et peuvent les utiliser aux mêmes conditions que les membres réguliers (à l'exception du droit de vote et de proposition).

En cas de forte demande lors nos événements, nous nous réservons toutefois le droit de limiter la participation des organisations qui utilisent nos prestations par le biais d'une affiliation à une commune membre.

¹ En cas de forte demande lors de nos événements, nous nous réservons le droit de limiter la participation des organisations recourant à nos prestations par le biais d'une affiliation par une commune membre.

Utilisation de benevol-jobs

Les membres bénéficient d'un tarif forfaitaire, c'est-à-dire que la mise en ligne d'annonces et les demandes de contact de bénévoles sont gratuites et illimitées.

Les nouveaux profils nous sont transmis et doivent être activés avant de pouvoir profiter du forfait. Dans certains cas, cela peut prendre 24 à 48 heures. En cas d'urgence et afin d'accélérer le processus, il convient de nous informer de la nouvelle inscription.

Les prestations spécifiques, telles que les suppléments payants, ne sont pas comprises dans le cadre de l'adhésion et sont facturées par benevol-jobs.ch.

En règle générale, un seul profil est autorisé par membre. Dans le cas d'une adhésion par une commune membre, toutes les organisations présentes sur le territoire communal ont la possibilité de créer leur propre profil.

Les règles d'or de benevol doivent également être respectées sur benevol-jobs ! Des contrôles de qualité ponctuels sont effectués et les annonces sont désactivées si elles ne respectent pas les règles d'or.

Cotisation annuelle de l'association benevol canton de Berne

Les cotisations des membres sont fixées par l'Assemblée générale pour l'année suivante.

Pour les organisations

La contribution est calculée en fonction de la taille de l'organisation membre, elle est définie par rapport au chiffre d'affaires de l'organisation.

| Catégories | Chiffre d'affaires | Cotisation annuelle | |
|-------------|----------------------------|---------------------|--------|
| Catégorie 1 | Jusqu'à CHF 200'000 | CHF | 250.00 |
| Catégorie 2 | CHF 200'001 – 2'000'000 | CHF | 350.00 |
| Catégorie 3 | CHF 2'000'001 – 10'000'000 | CHF | 500.00 |
| Catégorie 4 | À partir de CHF 10'000'001 | CHF | 700.00 |

Pour les communes :

La contribution est calculée en fonction du nombre de résident·e·s dans la commune.

| Résident·e·s | Cotisation membre/année | |
|--------------------|-------------------------|---------------------------|
| jusqu'à 1'000 | CHF | 350.00 |
| à partir de 1'000 | CHF | 600.00 |
| à partir de 3'000 | CHF | 800.00 |
| à partir de 5'000 | CHF | 1000.00 |
| à partir de 7'500 | CHF | 1500.00 |
| à partir de 10'000 | CHF | 2000.00 |
| à partir de 15'000 | CHF | +650.00/5000 résident·e·s |

benevol Kanton Bern | canton de Berne

Bern
Bahnhofplatz 2
3011 Bern
031 312 23 12

Bienna
Rue de la Gare 30
2502 Biel/Bienna
032 322 36 16

info@benevol-be.ch
www.benevol-be.ch
IBAN CH77 0900 0000 1576 5431 5